

DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

L'AVIS PUBLIC est par la présente donnée, conformément l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par la soussignée, directrice générale de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le 9 septembre 2024, à 19 h30, au Centre communautaire (8055, route Marie-Victorin, Leclercville), le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure de la résidence sis au 734 rue Pierre-Leclerc visant à :

- Permettre l'implantation d'un garage attenant en cour avant, dérogeant à la norme prévue à l'article 6.3.3.3 du règlement de zonage (2019-151).

Tout intéressé désirant s'exprimer pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Leclercville, ce 26^e jour d'août 2024



Sylvie Lemay, Directrice-générale